

TARIFS ANNUELS / MUSIQUE						
	Jardin musical	Parcours diplômant Eveil et Cycle I	Parcours diplômant Cycle II, III	Ateliers	Hors parcours diplômant Discipline instrumentale ou vocale seule	Hors parcours diplômant Discipline instrumentale ou vocale + pratique collective, PAP
<b>Habitants Pennes Mirabeau Cabries – Simiane</b>						
Inscription individuelle	180 €	270 €	330 €	201 €		360 €
Famille 2 inscrits		519 €	519 €		630 €	570 €
Famille 3 inscrits		660 €	660 €		798 €	720 €
Les familles ayant plus de 3 inscrits acquitteront à partir du 4ème un forfait de		180 €	180 €		180 €	180 €
Adultes		339 €	360 €	231 €	390 €	372 €
<b>Habitants hors communes</b>						
Inscription individuelle	300 €	339 €	411 €	261 €		522 €
Famille 2 inscrits		729 €	729 €		840 €	720 €
Famille 3 inscrits		930 €	930 €		1080 €	1041 €
Les familles ayant plus de 3 inscrits acquitteront à partir du 4ème un forfait de		270 €	270 €		270 €	270 €
Adultes		402 €	450 €	291 €	540 €	501 €
TARIFS ANNUELS / ART DRAMATIQUE						
	Atelier enfants		Atelier adolescents		Atelier adultes	
<b>Habitants Pennes Mirabeau Cabries – Simiane</b>						
Inscription individuelle	201 €		201 €		231 €	
Stage 3 jours	60 €		60 €		81 €	
<b>Habitants hors communes</b>						
Inscription individuelle	261 €		261 €		291 €	
Stage 3 jours	102 €		102 €		120 €	
FRAIS ANNEXES						
Frais de scolarité annuels par famille				15 €		
Frais de relance paiement				10 €		

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Avril 2018

65x18

### TARIFS : ÉCOLE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE PIERRE BARBIZET

Lieu de vie, d'ouverture et d'échanges, l'École de musique et d'art dramatique Pierre Barbizet est un établissement spécialisé d'enseignement artistique, d'éducation et de diffusion artistique. Sa vocation première est donc de favoriser l'apprentissage par la formation musicale et instrumentale.

L'École de musique et d'art dramatique offre un cursus permettant de découvrir et de s'initier à la pratique musicale, d'approfondir des connaissances artistiques dans le but d'une pratique amateur autonome.

Considérant cet enseignement spécialisé par cursus scolaire favorisant l'accès à l'École de musique et d'art dramatique au plus grand nombre et aux plus jeunes, il est proposé au Conseil Municipal une rénovation du fonctionnement tarifaire de l'établissement se référant à la délibération 275x14, pour permettre une baisse du coût de l'enseignement pour 50 % des familles inscrites.

Ainsi, les nouveaux tarifs proposés s'appliquent en fonction d'un niveau d'étude et d'un temps d'enseignement, privilégiant l'ouverture et l'accès aux plus jeunes, les parcours diplômant et les pratiques collectives.

Les modalités de paiement précisées par délibération 198x2002 du Conseil Municipal restent inchangées à savoir : les cotisations sont acquittées chaque début de trimestre. Lors de la rentrée scolaire, le paiement se fera obligatoirement en même temps que l'inscription. Cette somme reste acquise à l'école si l'élève, quelle que soit la cause, interrompt ses études en cours d'année. Tout trimestre entamé est dû.

Il est précisé au conseil municipal que les tarifs joints sont des tarifs annuels.

Il est précisé au Conseil Municipal, la mise en place de frais de scolarité par famille. Il est proposé de régler ces frais de scolarité dans son intégralité lors de l'inscription.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- DÉCIDE de remplacer les tarifs de l'école de musique et d'art dramatique existants par ceux figurants dans le tableau joint en annexe

- PROPOSE de régler les frais de scolarité dans son intégralité lors de l'inscription

- PRÉCISE que cette tarification est applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2018

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – M. FUSONE – SANCHEZ - JOUBEAUX

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 27 Avril 2018  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA